

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je m'efforcerais de le faire le plus tôt possible.

M. MACDONALD: Mon très honorable ami serait-il assez bon pour me dire s'il peut en ce moment me faire savoir quelle sera la politique du cabinet en ce qui concerne cette levée de troupes? Va-t-il par un amendement à ce projet ou d'autre façon, obliger les citoyens à s'inscrire, en vertu d'une loi semblable à celle que l'on a décidé chez nos voisins?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: La mesure à laquelle j'ai fait allusion est la seule que, dans le moment, le ministère songe à établir.

M. MACDONALD: Puis-je savoir si les mots "intérêt national" de l'article II du projet vont être législativement définis, ou si leur interprétation sera abandonnée aux diverses commissions locales?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il est dit dans le projet que des règlements pourront être établis en vue d'assurer l'uniformité dans l'application de la loi; mais c'est à ce point de vue-là seulement que la chose a été examinée.

M. MACDONALD: Et il n'y aura pas de définition de ces mots, législativement?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Pour le moment, telle n'est pas notre intention. Je serais bien aise que l'honorable député (M. Macdonald) ou d'autres députés nous fissent connaître leur pensée à cet égard. Pour le moment, nous n'avons pas l'intention de définir législativement l'expression en question; seulement, nous avons inscrit dans le texte une disposition touchant les règlements à établir en vue d'assurer l'uniformité de l'application de la loi. La loi adoptée par le gouvernement impérial contient pareille disposition.

L'hon. M. PUGSLEY: La statistique qui indiquera le nombre d'hommes disponibles, de vingt à quarante-cinq ans, donnera-t-elle le nombre pour chaque classe, ou seulement la totalité?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Quelques-uns des renseignements que nous pourrions donner à la Chambre se rattacheront peut-être aux différentes classes; mais d'autres données statistiques que nous serons en mesure de fournir ne seront peut-être pas aussi détaillées, et embarrasseraient deux, trois ou quatre classes. Nous tâcherons de faire pour le mieux pour chaque classe.

L'hon. M. MURPHY: Touchant la statistique que le premier ministre doit déposer sur le bureau, indiquant le nombre d'hommes disponibles, de vingt à quarante-cinq ans, voudrait-il bien y faire figurer le nombre d'hommes déjà enrôlés?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous tâcherons de le faire.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Avec votre permission, Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question. Le premier ministre a bien voulu me faire tenir un exemplaire de bill qu'il vient de présenter. Or, cet exemplaire et le texte qu'on vient de distribuer ne concordent pas parfaitement. Ainsi, dans l'annexe du bill que m'a transmise le premier ministre, il y figure huit articles alors que le bill soumis à la Chambre n'en contient que sept. J'appelle l'attention de mon très honorable ami, afin qu'on nous donne un exemplaire exact du projet de loi.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: C'est sans doute la première édition que j'ai transmise à mon très honorable ami.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Seulement, je ne saurais dire quel est le texte définitif.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: L'annexe du bill ne contient que sept articles.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le dernier texte est donc le bon. C'est parfait.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

SIR JULIAN BYNG.

L'hon. sir SAM HUGHES: J'observe que les journaux annoncent qu'on a publié une dépêche affirmant que sir Julian Byng n'est plus le commandant des troupes canadiennes au front. Je tiens à savoir si cette nouvelle est bien exacte, et dans l'affirmative, si un de nos officiers canadiens doit succéder à sir Julian Byng.

L'hon. sir E. KEMP (ministre de la Milice): J'ai aussi lu cette dépêche dans le journal du matin. Je compte avoir une explication, demain ou après-demain, je suis allé aux informations, mais je n'ai encore rien reçu.